

Le Règlement est applicable à toute inscription à l'évènement « **LA VÉLOCIPÉDIE OCCITANE** » se déroulant **du 12 au 14 septembre 2025**.

Article 1 – Définitions

Billet : place réservée par le Participant pour l'Évènement, comportant le nom du Participant, les dates de l'Évènement et les prestations sélectionnées.

Épreuve : randonnée cycliste, sur une distance minimale de 55 kms par jour, en suivant un itinéraire balisé comportant le passage obligé par plusieurs points de contrôle et points de ravitaillement détaillés au sein du Road Book remis au Participant. L'Épreuve La Vélocipédie Occitane n'est pas une course et aucun classement ne sera publié à l'issue de l'Épreuve.

Évènement : prestation offerte par l'Organisateur organisée du **12 au 14 septembre 2025** sous le nom « LA VÉLOCIPÉDIE OCCITANE, comportant l'ensemble des Prestations auxquelles le Participant a souscrit.

Organisateur : désigne la SPL Tourisme et Patrimoine des Pyrénées Cathares, société publique locale, ayant son siège social au 3 place Henri Gabarrou 09300 Lavelanet France, enregistrée au RCS de Foix sous le n°939713269 téléphone (portable) +33 (0)7 71 25 86 97 ; E-mail : contact@pyreneescathares.com

Participant : toute personne physique qui dispose d'un billet pour l'Évènement. Prestations :
Le billet LA VÉLOCIPÉDIE OCCITANE comprend les prestations suivantes :

- **Toute la partie parcours** : la trace balisée, la carte papier de l'aventure, le roadbook digital et papier, l'encadrement, une assurance dédiée avec rapatriement en cas d'accident, la présence de secouristes à l'arrivée
- **Des repas** : le petit-déjeuner samedi et dimanche (thé / café / viennoiseries / fruits) et un stand de ravitaillement par jour (snacks, fruits, boisson)

- **L'hébergement** : l'accès au camping de Chalabre et aux infrastructures sanitaires (douches, toilettes) le samedi, la nuit du dimanche au samedi en village de vacances en chambre triple maximum et aux animations,
- **Règlement** : désigne le présent règlement. Si l'une des clauses du Règlement se révélait nulle ou abusive, le contrat resterait applicable dans toutes ses dispositions autres que celles jugées nulles et abusives, s'il peut subsister sans ces clauses. Le fait pour l'Organisateur de ne pas se prévaloir de l'une des clauses du présent Règlement ne pourra pas être interprétée comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ou comme une dispense pour le Participant de se soumettre à ses obligations telles que résultant du Règlement.

Article 2 – Acceptation du règlement

Le Règlement est librement accessible depuis le site internet [http : www.pyreneescathares.com](http://www.pyreneescathares.com)

Toute inscription à l'Évènement par un Participant vaut acceptation du Règlement. Le Participant accepte le présent Règlement en cochant la case correspondante lors de la réservation des Billets.

Article 3 – Inscription

Le Participant peut s'inscrire à l'Évènement depuis le site internet www.pyreneescathares.com

L'onglet <https://www.pyreneescathares.com/sejourner/s-organiser/les-immanguables/velocipedie> permet au Participant de prendre connaissance des détails de l'organisation de l'Évènement.

Lors de l'inscription du Participant, celui-ci a accès à un récapitulatif des Prestations souscrites, ainsi qu'au prix TTC correspondant.

Lors de son Inscription, le Participant fournit à l'Organisateur les informations suivantes : nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone, niveau sportif.

L'Organisateur accepte l'inscription du Participant sous réserve que ce dernier déclare, sans aucune réserve, avoir lu et compris le Règlement de l'Évènement et de le respecter à tout moment.

Article 4 - Modalités de réservation

4.1. Réservation par le biais du formulaire sur le site www.pyreneescathares.com

Les Utilisateurs sont informés et acceptent que les réservations de leur Billet pour l'Évènement s'effectuent via ce service

Pour la mise en œuvre de ces transactions financières, les Utilisateurs sont amenés à contracter directement avec l'organisateur selon les modalités définies au sein des conditions générales de l'organisateur accessibles par le lien suivant : site www.pyreneescathares.com

L'acceptation du Règlement selon les modalités prévues à l'article 3 emporte expressément acceptation des conditions générales de vente.

4.2 Absence de droit de rétractation

Selon les dispositions législatives de l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, l'achat d'un Billet pour l'Évènement ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation.

4.3 Factures et justificatifs des commandes effectuées

A la suite de chaque achat de Billet pour l'Évènement, une facture et un justificatif sont adressés au Participant à l'adresse e-mail qu'il a communiquée, reprenant les informations transmises lors de la réalisation de la transaction financière.

Le Participant ne pourra accéder à l'Évènement que sur présentation de son Billet sous format papier ou sous format numérique au départ de l'Épreuve et à l'entrée de la soirée du samedi soir et de chaque lieu de camping. Le Participant devra conserver son Billet pendant toute la durée de l'Évènement et est seul responsable de toute perte ou vol de son Billet. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'Évènement à tout Participant qui ne serait pas muni d'un Billet.

Article 5 – Engagements de l'Organisateur

L'Organisateur s'engage à utiliser tous les moyens raisonnables et à sa disposition pour organiser, gérer et mettre en œuvre l'Évènement et pour informer le Participant dès que possible de toute modification du programme de l'Évènement.

La Vélocipédie Occitane fournit au Participant, 7 jours au moins avant la date de l'Évènement : la liste du matériel obligatoire de la participation de l'Évènement et les informations de sécurité. Le jour de l'Évènement au plus tard, la Vélocipédie Occitane fournit au Participant le Road Book présentant le programme, les étapes, l'itinéraire, les activités et les règles de l'Évènement.

Le Participant accepte que l'itinéraire et les étapes de l'Épreuve lui soient communiquées le jour même de l'Évènement.

La Vélocipédie Occitane se réserve le droit de procéder à des modifications des caractéristiques de l'Évènement décrites dans le Road Book, notamment pour des raisons de sécurité.

Article 6. Les Engagements du Participant

6.1 Inscription et déclarations du Participant

Toutes les déclarations fournies par le Participant lors de la réservation sont vraies et exactes.

Si le Participant a moins de 18 ans, sa participation à l'Évènement est conditionnée à la transmission aux Organisateurs d'une autorisation parentale. Le Participant mineur devra être accompagné d'au moins un adulte pendant toute la durée de l'Évènement.

Le Participant se déclare en bonne santé et déclare ne connaître aucune contre-indication physique ou mentale, justifiant qu'il ne pourrait pas participer à l'Évènement et de s'engager dans ces activités ou serait autrement conseillé par un médecin compétent de ne pas participer à l'Évènement. Il est expressément indiqué que les Participants participent à l'Évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Le Participant s'engage, avant son inscription, à consulter la rubrique « niveau sportif » sur le site www.pyreneescathares.com rubrique « niveau sportif » de la page vélocipédie occitane.

Le Participant déclare avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour randonner en vélo sur une distance de 60 kms par jour avec un dénivelé positif de 700 m maximum par jour, non chronométré.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout Participant dont la condition physique ne lui permet pas de participer à l'Évènement.

6.2 Respect du Règlement et instructions de l'Organisateur

Le Participant devra respecter à tout moment, non seulement le Règlement, mais aussi, les lois et les directives en vigueur, les codes et les indications qui seraient applicables à l'Évènement. En particulier, le Participant devra respecter le code de la route pendant toute l'Epreuve.

Le Participant devra respecter et se conformer immédiatement à toutes les instructions, les directives et les règlements justifiés donnés par l'Organisateur concernant l'organisation, la gestion, la sécurité et l'image de l'Évènement.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout Participant dont le comportement contreviendrait aux présent Règlement ou aux instructions de l'Organisateur ou dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants (en ce inclus, toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs).

Aucune indemnité, ni remboursement, ne sera dû à ce titre.

6.3 Matériels

Le Participant devra être en possession de tout le matériel obligatoire indiqué par l'Organisateur par mail, dans les 7 jours avant le départ, appelé « Checklist ».

Le Participant est le seul responsable de l'état de son équipement et matériel.

Tout matériel appartenant au Participant reste sous sa responsabilité en cas de vol ou de dommages, la responsabilité de la Vélocipédie Occitane ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de la Vélocipédie Occitane ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration des effets personnels du Participant au cours de l'Épreuve.

6.4 Sécurité

Le Participant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront transmises en amont de l'Évènement par e-mail ainsi que dans le Road Book, puis le premier jour de l'Évènement lors du Départ.

- ✓ Un dossier comportant les itinéraires empruntés a été remis au SDIS ainsi qu'à la gendarmerie.
- ✓ Une déclaration d'évènementiel a été déposée auprès des services Préfectoraux de l'Aude et de l'Ariège, comprenant la fiche "dispositif de sécurité".
- ✓ Aucun accompagnement n'est prévu. Les traces GPX du parcours seront disponibles pour les participants au plus tard au moment du départ
- ✓ . Un balisage ponctuel est prévu en particulier sur les traversées de villages ou vers les sites d'animation (visites et dégustations), lieux de repas, d'hébergement. Des check-points sont prévus... Des membres de clubs locaux procèdent au dé balisage final. Ils font office de « serre-file » de sécurité.
- ✓ Un véhicule « suiveur » d'assistance effectuera le trajet et sera posté sur le parcours, en « serre-file » (avec porte vélo...), ainsi qu'un minibus 9 places.

REGLEMENT VELOCIPEDIE OCCITANE

- ✓ A l'arrivée chaque soir (Chalabre et La Bastide-sur-l'Hers), une barrière horaire est fixée à 18h : les personnes pourront le cas échéant être rapatriées par véhicule à l'arrivée.

Pendant l'épreuve

Le Participant s'engage à être présent au point de départ de l'Épreuve et à suivre l'itinéraire balisé par la Vélocipédie Occitane tout au long de l'Épreuve.

Plusieurs points de contrôle seront approvisionnés par l'Organisateur en eau et nourriture à consommer sur place. Chaque Participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et de nourriture qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Des barrières horaires de passage aux points de contrôle et ravitaillement sont indiquées au sein du Road Book. Les Participants feront leurs meilleurs efforts pour respecter les temps de passage indiqués.

Le Participant est informé que l'itinéraire emprunté au cours de l'Épreuve reste en partie ouvert à la circulation des autres passagers. Tout au long de l'Épreuve, le Participant devra respecter le Code de la route.

Pendant toute la durée de l'Évènement

Sont strictement interdits tout au long de l'Évènement : substances illicites, objets tranchants, contondants ou dangereux, objets inflammables, armes, feux d'artifice, animaux...

Le Participant s'engage à avoir une consommation d'alcool responsable et modérée lors de l'ensemble de l'Évènement et en particulier lors de la soirée du samedi soir. Il est rappelé au Participant qu'une consommation d'alcool excessive peut entraîner une mauvaise évaluation des situations à risque et la perte du contrôle de soi.

6.4 Niveau sportif

Chaque Participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques.

Le Participant est invité à étudier le niveau sportif de l'Évènement depuis la rubrique « Niveau sportif » du site internet.

Age requis, matériel et engagement physique :

- ✓ La randonnée est réservée aux adultes. Le mineur de moins de 16 ans pourront s'inscrire si accompagné par un parent et disposant d'une autorisation parentale et satisfaire aux conditions requises pour un adulte.
- ✓ Aucun certificat médical ne sera demandé. Les participants s'inscrivent en toute connaissance du niveau requis pour la randonnée itinérante.
- ✓ Le bon état des vélos est de la responsabilité des inscrits. Tous types de vélos sont autorisés (VTC, gravel, VTT...), à conditions qu'ils soient adaptés à la voie verte (revêtement dur mais passages caillouteux ou sentiers de liaisons ponctuellement).
- ✓ Les vélos à assistance électrique sont admis. Quelques bornes de rechange des batteries seront disponibles. Prévoir une connectique adaptée.
- ✓ Les déplacements s'effectueront uniquement à vélo et éventuellement à -pieds aux alentours du site d'hébergement.
- ✓ Une signalétique directionnelle est installée ponctuellement du parking vers le point d'accueil départ et plus généralement entre les sites d'hébergement et d'animations, le cas échéant.

Déroulement - Randonnée cyclotouriste itinérante :

- ✓ Un temps d'accueil est prévu à Bram à partir de 7h45 jusqu'à 9h45 maximum, afin de retirer et vérifier vos inscriptions respectives.
- ✓ Les distances et dénivelés, ainsi que les temps de route indicatifs sont affichés et annoncés lors de l'inscription. Il s'agit d'une itinérance cyclotouriste de 150 kilomètres ... M D+ et ... M D-.
- ✓ Le cheminement s'effectuera essentiellement sur voie verte réservée aux usages non motorisés. Certains tronçons pourront être en voies partagées à la circulation automobile. Des croisements de routes départementales ponctueront l'itinéraire. Les participants roulent sous leur entière responsabilité et sont tenus de s'équiper de casques
- ✓ Les traversées de tunnels sont éclairées. Cependant, il est recommandé de se doter d'un équipement assurant sa visibilité (phares, gilet jaune le cas échéant).

1. Hébergements :

- ✓ Les emplacements ou « gites » sont inclus dans la prestation.
- ✓ 2 nuitées sont prévues en camping : à Chalabre (sous tente) et La Bastide sur l'Hers (maisonnettes)
- ✓ Les participants doivent prévoir leurs antivol. Il ne sera pas mis en place de « garde » au camping de Chalabre (lieu du repas dans le village à 1km)

2. Repas et dégustations

- ✓ Bracelets, tickets repas et boisson permettent d'identifier les inscrits.
- ✓ Les petits déjeuners sont prévus par l'organisation.
- ✓ Les repas du midi peuvent être pris sous forme de pique-nique ou dans les villages traversés (marché de producteurs).
- ✓ Les repas du soir ne sont pas inclus par l'organisation, qui proposera une restauration dans les villages d'accueil
- ✓ Le repas est proposé à tous les participants, ainsi que les dégustations dans les villages.
- ✓ Les accueils, ravitaillements et dégustations sont inclus, hors achats auprès des producteurs.

3. Visites, expositions, sites patrimoniaux...

- ✓ Les visites sont libres et optionnelles. Elles peuvent être guidées par des bénévoles des communes (églises, clochers, petit patrimoine...).
- ✓ Certaines prestations extérieures sont prévues. Leur déroulement se fait au gré des arrivées (par petits groupes) et tiennent compte des aléas.
- ✓ Chaque commune ou intercommunalité est organisatrice d'animations sur son territoire.

Article 7 – Assurances

La Vélocipédie Occitane est couverte par une **assurance responsabilité civile (RC)**, qui s'applique aux incidents de nature accidentelle, **à l'exclusion des risques liés à la propriété ou à l'usage de véhicules à moteur.**

REGLEMENT VELOCIPEDIE OCCITANE

Les garanties sont les suivantes :

- **Responsabilité civile** : couverture jusqu'à **30 000 000 €** tous dommages confondus.
- **Défense amiable ou judiciaire** des bénéficiaires des garanties : jusqu'à **300 000 €**.
- **Dommages aux biens personnels** des bénéficiaires des garanties : jusqu'à **600 €**.

Le Participant peut demander une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, précisant notamment **les limites d'indemnisation en cas de dommages corporels**, en contactant l'organisation à l'adresse suivante :

Email : webmaster@pyreneescathares.com

Le Participant s'engage à disposer d'une assurance de Responsabilité Civile Personnelle, le couvrant pendant toute la durée de l'Évènement. Une copie de son attestation d'assurance de Responsabilité Civile Personnelle pourra être demandée au Participant afin de participer à l'Évènement.

Il est conseillé au Participant de souscrire une assurance complémentaire couvrant tous les risques encourus tel que : annulation, perte et vols de bagages ou matériel, frais médicaux, accidents corporels, décès etc.

Article 8 – Photographies et Vidéos

Le Participant peut filmer et prendre en photographie toute ou partie de l'Évènement. Aucune publication de quelque sorte des images prises lors de l'Évènement ne peut être effectuée, si elle porte atteinte à la réputation de la Vélocipédie Occitane ou si elle est contraire aux lois en vigueur (en ce inclus notamment tout contenu diffamatoire, discriminatoire ou portant atteinte aux droits d'images et données personnelles). La Vélocipédie Occitane se réserve le droit de demander la suppression de toute publication qui lui soit préjudiciable.

Le Participant reconnaît et accepte qu'en participant à l'Évènement il puisse être filmé ou photographié. En participant à l'Évènement, le Participant cède à l'Organisateur son droit à l'image lors de l'Évènement.

- ✓ Le fait de s'inscrire à l'épreuve autorise les organisateurs à publier et diffuser les photos et vidéos prises lors de la manifestation (sauf demande particulière avant la manifestation).

Les vidéos et photographies seront diffusées sur les réseaux sociaux publics de la Vélocipédie Occitane (notamment page Facebook, groupe Facebook, Instagram, site internet), ce que le Participant accepte. Le Participant donne dès à présent son accord pour que les photographies ou films le représentant soient utilisés aux fins de publicité et promotion de la Vélocipédie Occitane, et ce sur tous supports et dans tous médias. Le Participant abandonne tout recours contre l'Organisateur à l'occasion de la prise d'images lors de l'Évènement ainsi que de la diffusion sur les supports de communication print et web de la Vélocipédie Occitane .

Le Participant est libre de demander à tout moment le retrait de tout film ou photographie le représentant à l'adresse webmaster@pyreneescathares.com

Article 9 - Politique d'annulation et de remboursement

9.1 Annulation à l'initiative du Participant :

Toute annulation du fait du Participant ne donnera lieu à aucun remboursement. Le Participant est néanmoins informé qu'il conserve la possibilité de modifier la personne à qui est attribué son Billet pour l'Évènement jusqu'à 7 jours avant l'Évènement, en écrivant à l'adresse webmaster@pyreneescathares.com

9.2 Annulation du fait de l'Organisateur :

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si l'Évènement devait être annulé de son fait.

9.3 Annulation du fait d'un événement extérieur

Si l'annulation de l'Évènement est motivée par une cause exceptionnelle et inévitable, les Participants se verront proposer un avoir, selon les conditions ci-dessous.

Sont considérées comme des circonstances exceptionnelles et inévitables (sans que cette liste soit limitative) : les grèves, les manifestations, émeutes, blocus, invasion, guerre, feu, explosion, sabotage, problèmes météorologiques importants, acte ou règlement gouvernemental ou d'une autorité administrative ou publique, épidémies et maladies (y compris toute maladie ou épidémie liée au coronavirus COVID-19), troubles civils, terrorisme.

Le montant de l'avoir sera égal au frais d'inscription. L'avoir sera utilisable pendant 18 mois.

L'avoir pourra être utilisé pour un événement de même nature ou pour des événements différents proposés par l'Organisateur.

A l'issue de ce délai, et si le participant n'a pas eu l'occasion d'utiliser son avoir, il lui sera possible de demander le remboursement des frais d'inscription à l'Organisateur. La demande s'effectuera par mail, à l'adresse webmaster@pyreneescathares.com

Article 10 – Responsabilités

La Vélocipédie Occitane met tout en œuvre pour s'assurer que l'évènement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le Participant reconnaît que la participation à l'Évènement comporte des risques pour lui-même et pour sa santé. Il est seul responsable de la sécurité et de la conformité de son matériel lors de l'Évènement.

Le Participant reconnaît qu'il est seul responsable de sa sécurité sur tout l'itinéraire de l'Épreuve.

La responsabilité de La Vélocipédie Occitane ne peut être engagée en cas de dommages corporels ou matériels, qui soit imputable au Participant ou résulte d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation ou encore de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Les effets personnels du Participant relèvent de sa seule responsabilité et La Vélocipédie Occitane n'est pas responsable de tout dommage ou perte pendant l'Évènement.

Article 11 – Données personnelles

Les données à caractère personnel communiquées par le Participant lors de la complétion des formulaires disponibles sur le site internet de **La Vélocipédie Occitane** (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sont destinées exclusivement à **La Vélocipédie Occitane**.

Ces données sont **traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Finalité de la collecte :

La collecte des données est nécessaire à l'organisation et à la gestion de l'Événement, dans le cadre de l'activité de La Vélocipédie Occitane.

Droits du Participant :

Conformément à la législation en vigueur, le Participant dispose des droits suivants sur ses données personnelles :

- Droit d'accès
- Droit de modification
- Droit de suppression

Toute demande relative à ces droits peut être adressée à l'adresse suivante :

webmaster@pyreneescathares.com

Le Participant dispose d'un droit de s'opposer au traitement des données le concernant, de solliciter une limitation du traitement et d'un droit à la portabilité des données. Le Participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 12 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent Règlement est soumis au droit français.

En cas de litige lié à l'exécution ou à l'interprétation du Règlement, le Participant s'engage à adresser toute réclamation préalable à :

La Vélocipédie Occitane

Email : direction@pyreneescathares.com

L'envoi d'une réclamation à La Vélocipédie Occitane constitue une étape obligatoire avant toute demande de remboursement.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, l'Organisateur a mis en place un dispositif de médiation à la consommation.

L'entité de médiation retenue est :

SAS CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION

- Site internet : <http://cnpm-mediation-consommation.eu>
- Adresse postale :
CNPM – MÉDIATION – CONSOMMATION
27, avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND